

nes. Les députés de Parry Sound-Muskoka et de Winnipeg-Nord-Centre, et d'autres encore, se sont demandé comment moderniser le régime parlementaire en cas de gouvernement minoritaire, et même en cas de gouvernement majoritaire, et aussi comment régler les questions importantes dans le moindre délai sans porter atteinte aux privilèges traditionnels. Notre société, caractérisée par la grande entreprise, pourrait sûrement adopter de nouvelles méthodes.

• (5.30 p.m.)

Nous pourrions sûrement améliorer, et de beaucoup, notre façon d'étudier les bills. Nos règlements, écrits ou non, pourraient indiquer certains domaines concernant la conscience ou les convictions religieuses des députés, et les mesures touchant ces domaines pourraient être étudiées de la même façon que l'a été le bill sur la peine capitale il y a deux ans, chaque député étant libre de voter selon sa conscience. Cela ne porterait aucunement atteinte à la responsabilité du cabinet. Le ministre de la Justice, qui demande à modifier la loi au sujet de questions qui lui sont chères comme l'avortement, le port d'armes à feu et l'homosexualité, voudra sûrement que les députés se prononcent selon leur conscience à cet égard. De telles questions se prêtent à certains accommodement. Mais ce que je ne puis accepter, c'est qu'on dise que le nombre de fois qu'un bill est défait ne fait aucune différence, le gouvernement peut décider de demander un vote de confiance pour voir s'il peut rester au pouvoir ou non. Voilà une doctrine étrangère à tous les principes que nous soutenons.

Mon chef a dit que nous devons nous présenter devant le peuple et demander aux Canadiens de trancher la question. Je me souviens des événements de 1955, alors que l'opposition avait contesté la loi sur les pouvoirs d'urgence en vertu de laquelle on avait conféré au gouvernement des pouvoirs illimités pour une période de temps illimitée. Finalement, en raison des fortes pressions exercées par l'opposition sur le gouvernement, C. D. Howe fut envoyé en vacances et, en l'absence de ce puissant personnage, on modifia la loi de façon à réduire à trois ans seulement les pouvoirs qui avaient été conférés pour un temps indéfini.

On a mentionné le débat sur le pipe-line. Lorsque les députés songeront à la manière dont ils se prononceront, qu'ils gardent aussi à l'esprit ce qui s'est passé en novembre 1966, quand leur gouvernement a porté un coup aux fondements du Parlement. Les députés pensaient alors que la façon de mater le gouvernement, c'était de parler de crédits provisoires et de le forcer à agir. C'est une tradition bien établie que tous les mois ou tous les

deux mois, les députés ont la chance de rappeler à l'exécutif qui est le maître en matière d'argent.

En novembre 1966, les vis-à-vis, voyant les conservateurs en train de s'entre-déchirer dans un hôtel du voisinage, déclarèrent avec mépris: Vous pouvez parler autant que vous voudrez sur les crédits provisoires; nous avons mis tellement d'argent de côté dans divers comptes que vous n'avez vraiment aucun moyen de nous forcer la main. Pourtant, ils prétendent qu'ils ne profiteraient pas de la situation si un parti était obligé de prendre certaines décisions. Néanmoins, ils ont porté un grand coup au Parlement au moment où l'opposition officielle de Sa Majesté était dans la tourmente et la détresse. Ils ont alors détruit une bonne partie de la liberté du Parlement.

Aujourd'hui, ces mêmes gens tentent de nous dire qu'une défaite à la Chambre sur un bill de finances important n'est qu'une question secondaire et technique. Pour faire une telle déclaration, il faut tout voir en blanc et en noir, tout juger par vrai ou faux; il faut refuser la protection assurée par les 700 ans d'évolution de nos institutions parlementaires. Un tel homme nous dit: Je vois la chose ainsi, vous la voyez autrement; à vous de trancher la question.

Je prierais ceux qui sont assez vieux pour cela de se rappeler les sons de voix qui, dans les années 30, nous parvenaient d'Italie et d'Allemagne. Je ne parle ni l'italien ni l'allemand, mais je n'avais pas besoin de comprendre ce que ces hommes disaient. Ils disaient: décidez. Certains Occidentaux conseillaient le compromis. Mais, en fin de compte, nous avons dû demander à nos jeunes hommes de régler la question, et le gouvernement a dû publier une brochure pour leur expliquer pourquoi ils étaient à l'étranger et leur demander de continuer à se battre. Certains ne se rappellent peut-être pas qu'au début, en 1940 et 1941, la situation n'était pas rose, et quand on demande à des hommes de combattre loin de leur pays, il faut qu'ils aient foi en quelque chose. La seule chose que plusieurs d'entre nous pouvions leur dire, c'était qu'au Canada nous avions un régime de gouvernement selon lequel le peuple contrôlait l'exécutif. Ceux de nos soldats qui ont servi sous des généraux américains étaient fiers que notre régime soit supérieur à celui des Américains. Notre régime plaçait le chef d'État au-dessus des questions de parti. En vertu de notre régime, l'exécutif devait siéger chaque jour à la Chambre des communes pour y être questionné et critiqué. Selon notre régime, l'exécutif tombait s'il ne réussissait à obtenir un vote majoritaire sur tout bill émanant du gouvernement ou toute mesure de finances.